



Reception clients récupération de la tva

Par **GIN**, le **26/04/2009** à **22:12**

Bonjour,rnrnLors des invitations clients pour pouvoir recuperer la tva il faut mentionner le nom, la fonction et la société dans laquelle travail la personne invitée, mais lors de receptions clients que faut -il mentionner pour que la tva puisse être récupérée?

Par **Visiteur**, le **27/04/2009** à **07:56**

bonjour,rnrn[citation]Lors des invitations clients pour pouvoir recuperer la tva il faut mentionner le nom, la fonction et la société dans laquelle travail la personne invitée[/citation]rnrnoui sur le ticket resto et à condition que la tva soit mentionnée.rnrnrn[citation]mais lors de receptions clients que faut -il mentionner pour que la tva puisse être récupérée?[/citation]rnrn je ne comprends ! réception client ? ou ? et différence entre invitation et réception ?